

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 14

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ents) présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procurat(ion)s :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
09/11/2023

N°2023/11/008 : CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VETERINAIRE DE SAINT-USAGE

Date d'affichage
10/11/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

16/11/2023

et publication du :

16/11/2023

Le Maire donne lecture du projet de convention relative à la prise en charge des chats errants entre la commune de Champdôtre et la clinique vétérinaire CORDIER-BELLOCOQ-THIEBAUT de Saint-Usage (21).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'accepter la convention annexée à cette délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- que la convention prendra effet à la date de signature de la convention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 021-212101380-20231114-2023_11_008-DE

CLINIQUE VETERINAIRE
ZA DE L'EHELOTTE
21170 SAINT USAGE
03-80-77-98-77
contact@vetosaintusage.fr

MAIRIE DE CHAMPDOTRE
42 Grande Rue
21130 CHAMPDOTRE



ETABLIE ENTRE :

La commune de Champdôtre, 42 Grande Rue, à CHAMPDOTRE (21130), représentée par son Maire, ~~Jean-Louis~~....., autorisé à signer, ci-après dénommée « la commune » d'une part ;
LAGUERRE

Et

La clinique vétérinaire Cordier-Bellocq-Thiébaud, rue de l'Echelotte à Saint-Usage (21170), autorisée à signer la présente convention, ci-après dénommée « clinique vétérinaire de Saint-Usage », d'autre part ;

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Au regard des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code Rural, du Code de la Santé Publique, du Code de Déontologie Vétérinaire et afin de pouvoir réguler la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'article L211-27 du Code Rural.

Article 1er : Capture des chats

La capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune est effectuée sur les zones de la commune. La capture des chats errants est réalisée, conformément aux dispositions précédentes, par les agents du service technique. Après capture, le service technique prendra en charge le chat pour le transporter chez les vétérinaires cités comme partie de la convention, après prise de rendez-vous avec le praticien. Tout chat capturé, présentant une marque ou des traces de marque d'identification sera conduit en fourrière en vue de sa restitution à son détenteur. Après réalisation des actes vétérinaires, le service technique, procédera à la remise sur leur lieu de capture des chats ainsi traités.

Article 2 : Stérilisation des chats

Les vétérinaires, partie de la convention, contre remise d'un bon spécifique, réalisent, après anesthésie générale et recherche de toute marque ou trace de marque d'identification, à la

stérilisation du chat. Un marquage visuel est pratiqué à l'oreille sous forme de la lettre S ou d'un tatouage d'identification en fonction de la demande.

En cas de présence de marque ou de trace d'identification, il n'est procédé à aucune intervention.

Tout chat en état de déchéance physiologique ou présentant une pathologie incurable pourra être euthanasié par le vétérinaire après accord du Maire. Ce dernier reste seul juge de l'opportunité de la mise en œuvre de cette mesure sanitaire. Dans tous les cas, le Maire, gardien de l'animal, donne une autorisation permanente au vétérinaire de procéder à une euthanasie en cas de nécessité.

Si des soins pouvaient permettre d'améliorer l'état de santé de l'animal, ils seraient mis en place avec accord du Maire représenté par un bon de prise en charge.

Article 3 : Coût des interventions

Castration : 33€

Castration + tatouage : 48€

Castration + insert : 74€

Ovariectomie (femelle) : 65€

Ovariohystérectomie (femelle gestante) : 130€

Ovariectomie (femelle) + tatouage : 80€

Ovariohystérectomie (femelle gestante) + tatouage : 145€

Ovariectomie (femelle) + insert : 106€

Ovariohystérectomie (femelle gestante) + insert : 171€

Les tarifs sont indiqués en date du 21.07.2023. Ils peuvent évoluer et vous serez informé par courrier de tous les changements. Cela vous ouvrira le droit de résilier la convention sans délai.

Le vétérinaire établit une facture au nom de la mairie, avec la référence du bon spécifique. Il adresse à la Mairie cette facture via Chorus pro. La mairie procède au règlement des honoraires directement au vétérinaire.

Article 4 : Résiliation

La présente convention prend effet à compter du 01/01/2023 pour un an et sera reconduite chaque année tacitement à cette même date. Chacune des parties pourra mettre fin à cette convention par lettre recommandée avec avis de réception au moins deux mois avant son échéance.

Fait à Saint-Usage en double exemplaire,

Le 11/11/2023

Pour la Commune de Champdôtre
Le Maire :

Pour la Clinique vétérinaire de Saint-Usage
Le vétérinaire ou son mandataire :

Patricia Bellocq - 8846

CORDIER - BELLOCQ - THIEBAULT
Docteurs Vétérinaires
Z.A. de L'Echelotte
21170 Saint-Usage
Tél. 03.80.77.98.77

